

Des ONG saisissent le Tribunal de l'EAC pour une loi sur la presse en Tanzanie

@rib News, 13/03/2018 Source AFP Trois ONG tanzaniennes ont saisi la Cour de justice de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) au sujet d'une loi de 2016 qui à leurs yeux viole le droit de la presse. La requête a été déposée par le Conseil des médias de Tanzanie (Media Council of Tanzania/MCT), le Centre juridique et des droits de l'Homme (Legal and Human Rights Centre/LHRC) et la Coalition tanzanienne des défenseurs des droits de l'Homme (Tanzania Human Rights Defenders Coalition/THRDC).

Les requérants appellent la Cour à "déclarer que certaines dispositions" de cette loi "violent" les conventions internationales ratifiées par l'EAC, et demandent à la Tanzanie "d'annuler carrément ses dispositions". Cette démarche judiciaire fait partie d'une campagne entamée l'année dernière par la société civile tanzanienne en vue de faire respecter de la liberté d'expression et du droit de la presse. La loi visée, un texte signé par le président Magufuli fin 2015, est, selon les professionnels des médias, trop vague dans sa définition du journaliste, qui peut même inclure des blogueurs ou tous ceux qui postent des informations sur des réseaux sociaux. L'obligation d'enregistrement des journalistes prévue par cette loi constitue aussi une restriction à la liberté d'expression, toujours selon ses détracteurs. Par ailleurs, cette loi a remplacé les mécanismes indépendants de surveillance des médias par un organe contrôlé par le gouvernement.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});